

COMPTE RENDU SOMMAIRE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 5 AVRIL 2022

Date de convocation : 28/03/2022

L'an deux mil vingt-deux et le cinq du mois d'avril et à **dix-sept heures**, le conseil municipal de la commune de La Faurie, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Mme le Maire,

PRESENTS : ACANFORA Christiane – CORNAND Jean-Louis – EYMERY Danielle – BEGOU Louis - PISTONO Marie-Paule – LESPAGNE Patricia – MARTIN Marie - PARA Jérôme - PINET Florent

ABSENTS REPRESENTES : VARRY Simon (pouvoir à MARTIN Marie) - EYMERY Thomas (pouvoir à Christiane ACANFORA)

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 6 186.59 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 124 822.56 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : 1 769.57 €

Un solde d'exécution (Excédent- 002) de la section de fonctionnement de : 158 092.75 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 153 334 €

En recettes pour un montant de : 17 214 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 144 076.16 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 144 076.16 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 138 839.15 €

Ligne 001 :

Déficit reporté d'investissement (R001) : 7 956.16 €

VOTE A L'UNANIMITE

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 20 981.70

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 8 774.65 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 21 274.69 €

Un solde d'exécution (Excédent- 002) de la section de fonctionnement de : 5 601.05 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 35 000.00 €

En recettes pour un montant de : 0 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 14 375.70 €

Ligne 001 :

Excédent reporté d'investissement (R001) : 42 256.39 €

VOTE A L'UNANIMITE

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Madame le Maire rappelle les taux des impôts votés en 2021 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 42.44 % (le taux départemental s'élevant à 26.10% et le taux communal à 16.34 %)

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 105.69 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide (modalités du vote à préciser) :

D'augmenter le taux d'imposition pour la Taxe Foncière Bâti à 44.44% (taux départemental 26.10%, taux communal 18.34%)

De garder le taux d'imposition pour la Taxe Foncière Non Bâti à 105.69 %

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

VOTE A L'UNANIMITE

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 BUDGET COMMUNE

Le conseil municipal adopte le budget primitif 2022, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

	DEPENSES	RECETTES
Section Fonctionnement	525 271.15 €	525 271.15 €
Section Investissement	410 951.16 €	410 951.16 €

VOTE : 10 pour – 1 abstention (Jean-Louis CORNAND)

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal adopte le budget primitif EAU ASSAINISSEMENT 2022, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

	DEPENSES	RECETTES
Section Fonctionnement	110 122.29 €	110 122.29 €
Section Investissement	160 200.59 €	160 200.59 €

VOTE A L'UNANIMITE

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE NOTRE DAME : DEVIS RESEAU EAU POTABLE

Nous n'avons pas reçu le devis, il est reporté à un prochain conseil

ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Madame le maire propose d'adhérer au CAUE 05 pour 100€, propose une subvention de 300€ aux sapeurs-pompiers, 50€ à l'école de Veynes pour le voyage, d'une élève de La Faurie. Madame le Maire propose une subvention de 300€ à l'union sportive football Serres/Veynes, cette subvention sera transmise pour paiement au service enfance jeunesse géré par la mairie d'Aspres-Sur-Buëch. Madame le Maire ne souhaite pas subventionner le judo club veynois

VOTE A L'UNANIMITE

ADMISSION EN NON-VALEUR (ACCEPTATION LIQUIDATION CREANCE)

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 25 février 2022, le Conseil Municipal : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes du budget eau pour 1 594.95 €.

VOTE : A l'unanimité

CAMPING : DEVIS POUR LA MODIFICATION SOLAIRE

Madame le Maire présente aux membres le devis de SARL Durance Chauffage pour la rénovation des panneaux solaires au camping pour 7 289 € H.T.

VOTE A L'UNANIMITE

TERRAIN MULTI-SPORT

Madame le Maire met au débat le choix du lieu pour l'installation du terrain multi-sport, l'ancien terrain de volley est retenu.

Vote 1 abstention (Marie-Paule PISTONO) et 10 Pour

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire fait part du courrier EDF qui demande la mise à disposition des données relative au contrat de fourniture d'électricité de la mairie. Madame le Maire propose de refuser la communication de ces données à caractère personnelle aux autres fournisseurs d'électricité.

Madame le Maire informe le conseil municipal du courrier du Département qui soutient la médiathèque pour des actions de sensibilisation au livre en direction des tous petits. Un volume supplémentaire de livre pour enfant sera proposé. La référente est Sophie RANGAN.

Les travaux sous le pont : attente de l'étude.

Lotissement Les Granges : convention avec le CAUE05. Le début de leur action est le 21 avril 2022.

La journée du théâtre à vélo le 7 juillet : il est proposé une balade dans Saint-André avec visite de l'église et de la distillerie. La séance aura lieu au camping.

Séance levée à 18 heures 15